

Je voudrais me reporter brièvement aux remarques que le député de Selkirk (M. Rowland) a faites hier. Il a dit que le ministre des Finances (M. Benson) présentait un bill qui créerait une société privée échappant entièrement à l'influence du gouvernement et motivée seulement par le désir de porter les profits au maximum. Il est très facile de gagner une bataille si on confie l'attaque à des hommes de paille. En réalité, l'objet du bill n'est pas du tout cela, ni non plus l'entité que le projet fera naître.

Au départ, le gouvernement serait le seul actionnaire et pourrait évidemment diriger à son gré les affaires de la Corporation grâce au pouvoir qu'il aurait de nommer les administrateurs. Même si sa participation se réduisait ultérieurement à 10 p. 100, comme le bill en offre la possibilité, il serait toujours en mesure de décider de reprendre sa participation complète dans la Corporation plutôt que de nommer les quatre administrateurs évoqués par les députés d'en face. Cette possibilité lui est offerte par l'article 40(1) selon lequel:

...le ministre des Finances peut chaque année, avec l'approbation du gouverneur en conseil nommer au plus quatre des membres du conseil d'administration au lieu d'exercer les droits de vote afférents aux actions détenues par Sa Majesté du chef du Canada...

Selon le libellé de cet article, il s'agit d'un droit exceptionnel et, normalement, le gouvernement exercera son droit de vote afférent aux actions détenues. Par la suite, évidemment, au cas où le conseil d'administration n'agirait pas de la façon prévue, la Chambre aurait toujours le droit de modifier la loi pour atteindre les objectifs estimés nécessaires.

J'espère néanmoins qu'une telle mesure ne s'imposera jamais et que la compétence prévue dans l'administration ainsi que le sens national très net dans la mise en œuvre de ce nouvel instrument rendront inutiles des mesures extraordinaires de la part du gouvernement.

Cela nous amène à un point d'importance. Je suis de l'avis de mes amis le député d'Etobicoke (M. Gillespie) et le député de Scarborough-Est (M. O'Connell): la mesure législative à l'étude se borne à fournir une structure—il faut maintenant mettre au point et établir la politique voulue. Il nous faut une politique scientifique. J'ose croire que les efforts dans ce sens recevront un appui considérable du comité scientifique de l'autre Chambre, dont nous recevrons sans doute le rapport d'ici quelques mois.

Il nous faut une politique bien établie sur la mainmise étrangère; le gouvernement la prépare actuellement et nous espérons qu'elle sera bientôt présentée à la Chambre. Comme le signalait mon ami de Scarborough-Est, nous devons mettre au point une politique industrielle d'ensemble. C'est sous cet angle seulement que la mesure législative à l'étude prend vraiment un sens, car c'est sous cet angle seulement que le Conseil d'administration de la nouvelle Corporation et le gouvernement lui-même pourront réaliser l'idéal national auquel nous visons en général, mais qui reste à expliquer dans le détail.

Puis-je déclarer qu'il est 6 heures?

M. l'Orateur suppléant (M. Richard): A l'ordre. Comme il est 6 heures, la Chambre s'ajourne à 2 heures demain après-midi. Tout en souhaitant aux députés un heureux retour à leur domicile, j'ajoute qu'ils pourraient peut-être se demander si la CDC ne devrait pas se charger de l'enlèvement et de l'utilisation de notre neige, qui est une des plus grandes richesses du Canada à l'heure actuelle.

Des voix: Bravo!

(A 6 heures, la séance est levée d'office en conformité du Règlement.)